

RÈGLEMENT INTÉRIEUR du 8ème OPEN INTERNATIONAL de PÂQUES
Organisé par « LES TOURS GIVETOISES » de GIVET (08600)

Article 1 : ORGANISATION

Le Club d'Échecs « LES TOURS GIVETOISES » de GIVET organise son 7ème OPEN INTERNATIONAL de PÂQUES du samedi 19 Avril 2025 au 21 Avril 2025 au C.O.S.E.C Charles de Gaulle rue du Paradis 08600 GIVET.

Article 2 : HOMOLOGATION et APPARIEMENTS

Le tournoi Principal, homologué par la Fédération Française des Échecs (F.F.E) (N° **66435** et par la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E) N° **407531**), se joue en 6 rondes.

Les appariements informatisés (Programme P.A.P.I 3.3.8 conçu par Erick MOURET) se font au **Systeme Suisse Intégral**.

Les appariements de l'Open suivent les directives du : [C.04. FIDE] : forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE). ☒ Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif.

La version anglaise de ce texte est la version officielle des Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à CHENNAI (Inde). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

La Directive III n'est pas applicable durant le tournoi. *(Du fait de l'utilisation de la Cadence Fischer)*

Article 3 : CADENCE

La cadence est de 90 min avec un incrément de 30 secs par coups et par joueur.

La notation est obligatoire durant toute la partie.

Article 4 : INSCRIPTIONS

Les droits d'inscriptions masculins se montent à **35 €** pour les adultes et à **15 €** pour les jeunes.

Les droits d'inscriptions féminins se montent à **30 €** pour les adultes et à **10 €** pour les jeunes.

L'inscription du tournoi est offerte pour les M.I. et G.M. sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisateur au moins 48 heures avant le début du tournoi.

Majoration de 5 € à compter du **12/04/2025**

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et ayant réglé leurs droits d'inscription.

Tout joueur se présentant après **10h00** ne sera apparié qu'à la ronde 2 avec 0 point, sauf accord de l'organisateur.

Observation pour les Inscriptions :

Depuis août 2013 la FIDE exige que chaque joueur étranger (non Français) ait un matricule FIDE. Si un joueur n'est pas en ordre, la FIDE ne traitera pas les résultats du tournoi pour l'Elo FIDE. Afin de satisfaire à cette obligation, l'organisation n'acceptera plus d'inscription de joueur étranger si celui-ci n'a pas de matricule FIDE. Cependant le joueur lui-même peut toujours se diriger vers sa fédération pour recevoir un matricule FIDE. Dès réception de son matricule FIDE, son inscription sera acceptée.

Les participants français devront prendre les dispositions nécessaires pour participer à l'open. En respectant les dispositions du règlement intérieure de la FFE. *(L'art 3.1 : « La licence et les licenciés » Règles générales de la FFE)*

Remarque particulière :

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge (R01 Règles générales Art.2.4 Catégories d'âge du Livre de la Fédération) Aucune ré estimation ne sera effectuée durant le Tournoi

Article 5 : HORAIRES DES RONDES

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Fin du pointage à 10h00
Ronde 1 : Samedi 19 Avril à 10h30
Ronde 2 : Samedi 19 Avril à 15h30
Ronde 3 : Dimanche 20 Avril à 09h30
Ronde 4 : Dimanche 20 Avril à 14h30
Ronde 5 : Lundi 21 Avril à 09h00
Ronde 6 : Lundi 21 Avril à 14h00

Remise des Prix : Lundi 21 Avril vers 18h30

Article 6 : CLASSEMENT ET PRIX

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre :

- Le Buchholz Tronqué, (*Somme des scores ajustés moins le plus faible*)
- Le Buchholz, (*Somme des scores ajustés*)
- La Performance.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

Les prix sont attribués à la **place réelle**.

Les prix ne sont pas cumulables. Un joueur pouvant prétendre à au moins deux prix se verra attribuer le prix le plus important dans l'ordre suivant :

- Prix au général
- Prix Féminin
- Prix par catégorie.

Tout joueur absent ou non représenté à la cérémonie renonce à son prix.

La liste des prix sera affichée avant la 4^{ème} ronde dans la salle du tournoi.

Article 7 : ARBITRAGE

Le tournoi sera arbitré par :

Arbitre Principal : Christian BRACQ Arbitre International

Arbitres Adjoints : Laura MORELLE Arbitre Stagiaire AFC et Viktor VUKOJEVIC FERRARI Arbitre Stagiaire Belge

Article 8 : FORFAITS

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de **30 minutes** de retard est considéré comme forfait, après le lancement de la ronde. (*Sauf si l'arbitre en décide autrement*).

Si aucun des joueurs n'est présent au début de la ronde, seul le joueur qui a les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée, (*Sauf si l'arbitre en décide autrement*).

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente).

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante.

Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler un forfait ou un retard de dernière minute, appeler l'arbitre : BRACQ Christian au 06 64 98 13 41 au 06 72 15 16 34 ou l'organisateur Nicolas CHAROT au 06 87 00 28 63 en précisant nom et prénom.

Article 9 : BYE

Aucun bye n'est autorisé lors de ce tournoi.

Article 10 : FIN DE PARTIE

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de parties à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 11 : COMPORTEMENT DES JOUEURS

La salle de jeu comprend « la zone de jeu », « la salle d'analyse », « la buvette », « les toilettes » et « la zone fumeurs ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné.

Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Téléphones mobiles : Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans la salle de jeu, un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. Toutefois, de tels appareils peuvent être laissés dans le sac du joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui dans la salle de jeu, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.

Observation particulière : Un joueur devant assurer une astreinte téléphonique dans le cadre de son activité professionnelle peut laisser son téléphone à l'arbitre.

Il est strictement interdit de fumer dans la salle de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné (voir Charte en annexe).

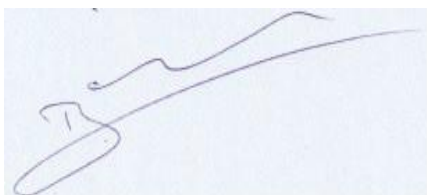
Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 12 :

L'inscription au 8e OPEN INTERNATIONAL d'ÉCHECS de GIVET organisé par « LES TOURS GIVETOISES » implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre Principal

BRACQ Christian



L'organisateur

CHAROT Nicolas

CHAROT Nicolas



RESPECTER LES REGLES

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Echecs et par la Fédération Française des Echecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

- En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement. Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par le Comité Français du Fair Play (CFFP).